



# FLASH CSEC extraordinaire du 18 mai 2021

## 1. Information sur l'actualisation du plan de reprise d'activité à date

On ne change rien jusqu'au mardi 8 juin -) PRA 2

Du 9 au 29 juin -) nous repassons en PRA 3, une V13 de la note RH devrait être transmise

A compter du 30 juin -) PRA 4 avec une V14 de la note RH à venir

**ATTENTION**, à compter du 9 juin :

- passage à 2 jours max de télétravail exceptionnel par agent sauf agents vulnérables qui pourront rester en télétravail ;
- arrêt des prises en charge des frais exceptionnels de déplacement ;
- retour de la restauration collective ;
- retour des actions collectives sauf pack de démarrage ;
- mesures de distanciation : jauge à 2m<sup>2</sup>, 1m de distanciation sociale
- retour de la manipulation des e-bornes par les services civiques/conseillers
- ESI en présentiel

Principe RH : Télétravailleurs en TTEX forfait journalier 7h30,

*Commentaire **CGT-FO** : la Direction Générale s'entête à voler notre bénéfice des horaires variables, sous prétexte d'outils qui ne seraient pas en place. De plus et ce faisant, ce sont encore des milliers d'heures de travail qui ne vont pas être comptabilisées, et donc pas payées.*

*Rappelons-le, le bénéfice des horaires variables pour les agents en télétravail n'a rien à voir avec les outils en place, ou pas. C'est le sens de ce qu'a jugé le TJ de Nantes, et parce qu'il juge en droit. Tous les agents, juridiquement donc et dès maintenant donc, sont en capacité de bénéficier des accords OATT. C'est le cas en PdL, et pourtant le badgeage virtuel n'est toujours pas en place. Mais la DR est bien contrainte d'appliquer la décision des juges. Avenant OATT Badgeage ou pas, ça n'y change rien.*

*Alors ? Faut-il faire valoir ces choses-là devant la justice dans chaque établissement ? en commençant par interpeller l'inspection du travail ?*

## **Et pendant ce temps....**

- ) Pas un mot dans les documents fournis par la DG sur la spécificité des DROM alors que la Guyane est re-confinée 15 jours, que La Réunion voit son taux d'incidence COVID progresser,....
- ) Les élus et mandatés auront le privilège de rester à la maison pour se réunir en audio dans le cadre des réunions IRP ainsi que toutes celles constituant le « fameux dialogue social » à Pôle emploi ! Et ce, jusqu'au 31 juillet (pour le moment...) ; c'est ce qu'ont décidé la Direction et la majorité des organisations syndicales représentatives à Pôle emploi **SAUF** la CFTC et la **CGT-FO** ! Nous l'avons dit, écrit, répété : à la **CGT-FO**, nous ne voulons ni être des privilégiés ni des pestiférés ; à partir du moment où les travailleurs sont sur leur lieu de travail, leurs représentants du personnel ne doivent pas, eux, être « à la maison ».



## **2. Information en vue d'une consultation sur la mise en œuvre du PRA 4 à compter du 1er juillet**

- Fin du TTEX et application de la charte du télétravail
- Fin de la limitation des jauges dans les services publics comme annoncé par le chef de l'Etat
- Retour à une situation de réalisation normale sur site de l'ensemble de nos activités

**INFOS :** la DG a décidé d'encourager la vaccination de son personnel en octroyant une heure d'absence rémunérée sur présentation d'un justificatif ;  
La prime pour les agents publics en lien avec la clause de revoyure NAO 2020 devrait enfin arriver... **sur les traitements de juin** si les dispositions relatives à sa mise en place arrivent dans les temps à PE... *(Les promesses n'engagent que ceux qui y croient !)*